



**COMMUNE DE DOURGNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
 Séance du 18 septembre 2023  
 N° 20230918DL49

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 11

Date de la convocation : 12/09/2023

**OBJET : DEMANDE DE CESSION PARCELLE DOMAINE PUBLIC RIVIERE HAUTE**

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit septembre à 18h30,

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

**Présents :** Mme COUGNAUD Dominique, Maire.  
 Mme BOURDIN Danielle, M. COLLOT Adrien, Adjoints.  
 Mmes HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNE Isabelle, TERRAL Patricia  
 M. MONTAGNÉ Patrick, Conseiller.

**Excusés :** Mmes DIOT Stéphanie (Pouvoir à Mme HERNANDEZ), FOURNES Véronique (Pouvoir à Mme MONTAGNE), M. POIREL Stéphane (Pouvoir à Mme LANDESSE),

**Absents :** M. BARTOLO Thibaut, M. BEILLARD Adrien

**Secrétaire de séance :** M. MONTAGNÉ Patrick, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Mme le Maire fait part au conseil de la demande de Mme et M. CVETANOVIC qui habitent 23 La Rivière Haute : Etant propriétaires de 2 parcelles mitoyennes, ils souhaiteraient acheter une portion de parcelle communale qui se trouve « emboîtée » entre leurs deux propriétés : cela représenterait environ 10 m2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **Emet un avis de principe favorable à la demande M. et Mme CVETANOVIC,**
- **Rappelle que les frais de géomètre et d'acte sont à la charge de l'acheteur,**
- **Mandate Mme le Maire pour prendre contact avec M. et Mme CVETANOVIC.**

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

Patrick MONTAGNÉ

Le Maire,

Dominique COUGNAUD

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.